

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le 27/11/2023

S'LO

République Française ID: 059-215903832-20231123-DC_2023_102-AU

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V /N.H/J.D

N°DC-2023-102

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Marché 2023-08 relatif aux travaux de réhabilitation du futur CCAS.

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché de travaux pour la rénovation du bâtiment qui accueillera le CCAS.

DÉCIDE

D'attribuer le marché alloté comme suit :

- Lot 1 – Revêtement de sols et Peinture : Société Rudant et Fils, située à Tourcoing (59200) pour un montant de 20 804,40€ TTC
- Lot 4 – Plomberie sanitaire : Société TOERANA Habitat, située à Lille (59000) pour un montant de 3 612,84€ TTC
- Lot 5 – Electricité : Société RISPAL, située à Fourmies (59610) pour un montant de 39 482,16€ TTC

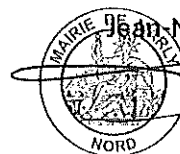
Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : 21318

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 23 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu

de sa réception en Sous-

Préfecture le 27/11/2023

et de la publication le 27/11/2023